ESTIMATES

Indian Residential Schools Resolution Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/89-2002
ISBN 0-660-62134-7

103-02624/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Indian Residential Schools Resolution Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

The Honourable Ralph Goodale
Minister responsible for Indian Residential Schools Resolution Canada

Table of Contents

Section I - Minister's Message 3

Section II - Context 4
History of the Department 4
Current Situation 6
Link to Government Priorities 8

Section III - Performance Discussion 9
Strategic Outcome 9
Challenges and Opportunities 9
Risks 10
Managing the Risks 11
How Much Did it Cost in 2001-2002? 11
What did we promise to achieve? 11
What did we deliver in 2001-2002? 12
Summary 13

Annexes 14

Annex A - Financial Performance Overview 14
Annex B - Financial Tables 15
Annex C - Other Information 21

Section I - Minister's Message

Ralph Goodale

Finding long-term, comprehensive solutions to the grievances of former Indian residential schools students who suffered abuse is a critical component to building a better future for First Nations, Métis and Inuit.

During its first ten months of existence, Indian Residential Schools Resolution Canada transformed itself from a small unit to an autonomous federal department. Throughout this transition, the Department strived to manage and respond equitably to the more than 10,000 claimants who had filed claims of abuse against the Government of Canada. As of March 31, 2002, the Government of Canada had achieved out-of-court settlements with 493 plaintiffs for validated claims of abuse, 204 of which were settled during 2001-2002.

In an effort to accelerate the settlement of abuse claims with former residential school students, on October 29, 2001, the Government of Canada announced an expedited settlement process for those claims in which a church organization is also involved. This process was implemented to ensure that claimants' issues are not set aside during negotiations between the Government of Canada and the churches on the apportionment of compensation.

The Department's accomplishments are also a credit to its many partners. Former residential school students, Aboriginal organizations, Justice Canada, Canadian Heritage, Health Canada and Indian and Northern Affairs Canada partnered with us to address issues related to healing and reconciliation within Aboriginal communities.

Despite the complex and sensitive nature of the residential schools issue, I want to assure Canadians that we are committed to finding a solution that is equitable to former students, church organizations and Canadian taxpayers.

Additionally, the Government of Canada is committed to strengthening its partnership with Aboriginal people, a critical component of which is addressing the legacy of Indian residential schools. To this end, one of my Department's priorities over the next year is to develop and implement a national resolution framework that will significantly expedite claim settlements outside the court.

Section II - Context

History of the Department

Indian residential schools were boarding schools for Aboriginal children between the ages of 5 and 16 years which operated throughout Canada for well over a century.

Courtesy of National Archives of Canada/PA-203105

The earliest residential schools predate Confederation and were run by church missionaries. The Government of Canada began to play a role in the development and administration of this system as early as 1874, as part of its federal responsibility under the *Indian Act*, to provide education to Status Indians.

More than 130 residential schools operated over time throughout Canada. The schools were located in every province and territory, except Newfoundland, New Brunswick and Prince Edward Island. Of the 130 schools that existed, up to 100 of these may be named in litigation.

The Government of Canada operated nearly every school in partnership with various church organizations. On April 1, 1969, the Government of Canada assumed administrative responsibility for the residential school system, although in many instances church organizations remained involved in administering the schools. The majority of these schools ceased to operate by the mid-1970s and the last federally-run residential school in Canada closed in Saskatchewan in 1996.

In 1991, the Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP) was created to improve relationships between Aboriginal and non-Aboriginal people in Canada.

The Commission held 178 days of public hearings, visited 96 communities, consulted dozens of experts, commissioned scores of research studies and reviewed numerous past inquiries and reports for its final report which was issued in 1996. Among other things,

the RCAP report outlined for the first time, in a comprehensive manner, the impacts that the Indian residential school system had, and continues to have, on Aboriginal people. The RCAP report is available at the following Web site:
http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/index_e.html

In 1998, the Government of Canada issued its response to the RCAP report called *Gathering Strength - Canada's Aboriginal Action Plan*. Amongst other issues, this plan outlined a four-part strategy for addressing residential schools' issues – Government apology; healing; dispute resolution; and litigation strategies:

Apology: The Government of Canada delivered a *Statement of Reconciliation* to all Aboriginal peoples which includes an apology to those people who experienced sexual and physical abuse while attending residential schools. This statement is available at the following Web site: http://www.irsr-rqpi.gc.ca/english/reconciliation.html. It also states that the Government of Canada regrets the treatment of Aboriginal people. *"As a country, we are burdened by past actions that resulted in weakening the identity of Aboriginal peoples, suppressing their languages and cultures, and outlawing spiritual practices."*

Healing: The Government of Canada provided $350 million to the Aboriginal Healing Foundation – an organization set up at arms-length from the Government of Canada to provide funding for community-based healing projects.

Dispute Resolution: The Government of Canada sponsored nine Exploratory Dialogues across Canada in 1998-99 which provided former students, the Government of Canada and church representatives with the opportunity to sit down and jointly develop solutions to resolve residential schools' issues. This marked the first time the three parties were able to sit together and constructively discuss these issues. In response to the dialogues, the Government of Canada established a number of Alternative Dispute Resolution Pilot Projects. As of March 31, 2002, ten of these projects were underway across the country.

Litigation Strategies: In instances where claims proceed to court, government lawyers, working on behalf of Indian Residential Schools Resolution Canada, represent the interests of the Crown and contribute to the management of the Government of Canada's response to the litigation. Where feasible, we are working to move as many cases as possible away from the court and into faster and more compassionate processes for the plaintiffs.

Gathering Strength - Canada's Aboriginal Action Plan is available at the following Web

site: http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg_e.html.

In recognition of the importance of the residential schools issue, in September 2000 the Deputy Prime Minister was given the responsibility of coordinating all such initiatives on behalf of the Government of Canada. To this end, the residential school file was moved from Indian and Northern Affairs Canada to a new department, Indian Residential Schools Resolution Canada. This new department was created on June 4, 2001, to centralize federal resources and efforts dedicated to addressing the legacy of Indian residential schools.

In August 2002, the Honourable Ralph Goodale, Minister of Public Works and Government Services Canada and also Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians, assumed responsibility for Indian Residential Schools Resolution Canada.

Current Situation

As of March 31, 2002, more than 10,000 former Indian residential school students had filed claims against the Government of Canada, 493 of which had been settled. While the vast majority of these claims are for physical and sexual abuse, ninety percent also claim loss of language and culture. However, the Government of Canada does not compensate for loss of language and culture as the Canadian courts do not recognize language and culture as a compensable cause of action.

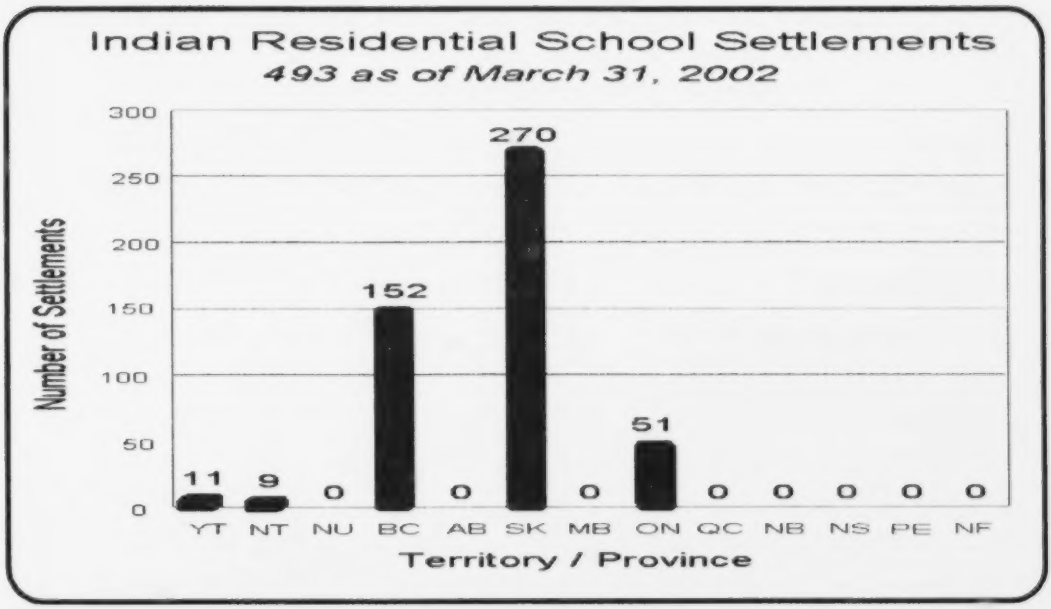

The Government of Canada commenced formal negotiations with the Anglican, Catholic, Presbyterian and United Churches in June 2001 on the financial apportionment of compensation of residential school claims. While our attempt at a collective settlement with all four churches was unsuccessful, the Anglican Church returned to the table in December 2001. Bilateral negotiations continue with the Anglican Church and the Government of Canada has remained in contact with the Presbyterian and United Churches.

In an effort to accelerate the settlement of abuse claims with former residential school students, the Government of Canada announced an expedited settlement process on October 29, 2001. This process offers federal remuneration of 70 per cent of agreed-upon compensation to plaintiffs with validated claims of recognized causes of action in instances where both the Government of Canada and a church organization were involved in the school. The Government of Canada initiated this process to ensure that claimants' needs and interests are not set aside during negotiations between the Government of Canada and the churches on the apportionment of compensation.

With respect to those claimants where the Government of Canada was found to be solely responsible, the Government of Canada continues to compensate 100 per cent of agreed-upon compensation for validated claims of recognized causes of action.

Furthermore, we worked in close partnership with Justice Canada to move as many cases as possible away from the courts and into alternative methods of resolution. One

example is the federal alternative dispute resolution pilot projects which move a group of plaintiffs, the church organization and the Government of Canada outside the courtroom and have them collaborate to find the most appropriate resolution to the claims.

This alternative method resolves claims away from the courts while validating each claim in a more efficient, safe and sensitive manner. Where abuse is established, the outcome will include elements of healing and reconciliation as well as monetary compensation. There were ten alternative dispute resolution pilot projects, in various stages, set up across the country at the end of March 2002. These pilots include more than 400 participants whose input and feedback will provide us with lessons learned that we will incorporate into a national framework to expeditiously settle valid claims out of court.

Under the general theme of "Healing and Reconciliation", Indian Residential Schools Resolution Canada is engaging Aboriginal people and other Canadians to create initiatives which commemorate those who attended these schools and provides funding for some of the projects.

These initiatives build a foundation upon which healing and reconciliation can take place and further assist former students and their families to enjoy new beginnings. Examples include the Aboriginal Healing Charitable Association, which developed an Indian residential school photo exhibit entitled "*Where Are the Children*", and the Indian Residential Schools Survivors' Society in British Columbia.

Link to Government Priorities

In the *2001 Speech from the Throne*, the Government of Canada reaffirmed its commitment to strengthening its relationship with Aboriginal people:

> *"The Government is committed to strengthening its relationship with Aboriginal people. It will support First Nations communities in strengthening governance, including implementing more effective and transparent administrative practices. And it will work to ensure that basic needs are met for jobs, health, education, housing and infrastructure. This commitment will be reflected in all the Government's priorities."*

This department's mandate to resolve claims associated with the legacy of the Indian residential school system in a fair and equitable manner is a critical step toward meeting this federal commitment. By addressing these grievances from the past, we will strengthen our relationship with Aboriginal people by creating a new foundation based upon trust and cooperation.

Section III - Performance Discussion

Strategic Outcome

Indian Residential Schools Resolution Canada seeks to enhance residential school survivor well-being by addressing and resolving issues arising from the legacy of the Indian residential school system.

To accomplish this, the Department will strengthen its partnerships within Government and with Aboriginal organizations, religious denominations and other citizens.

Challenges and Opportunities

One of the biggest challenges facing the Department is finding the most effective process to manage and respond fairly and swiftly to the more than 10,000 claimants who have to date filed claims of abuse, while at the same time remaining accountable to Canadians.

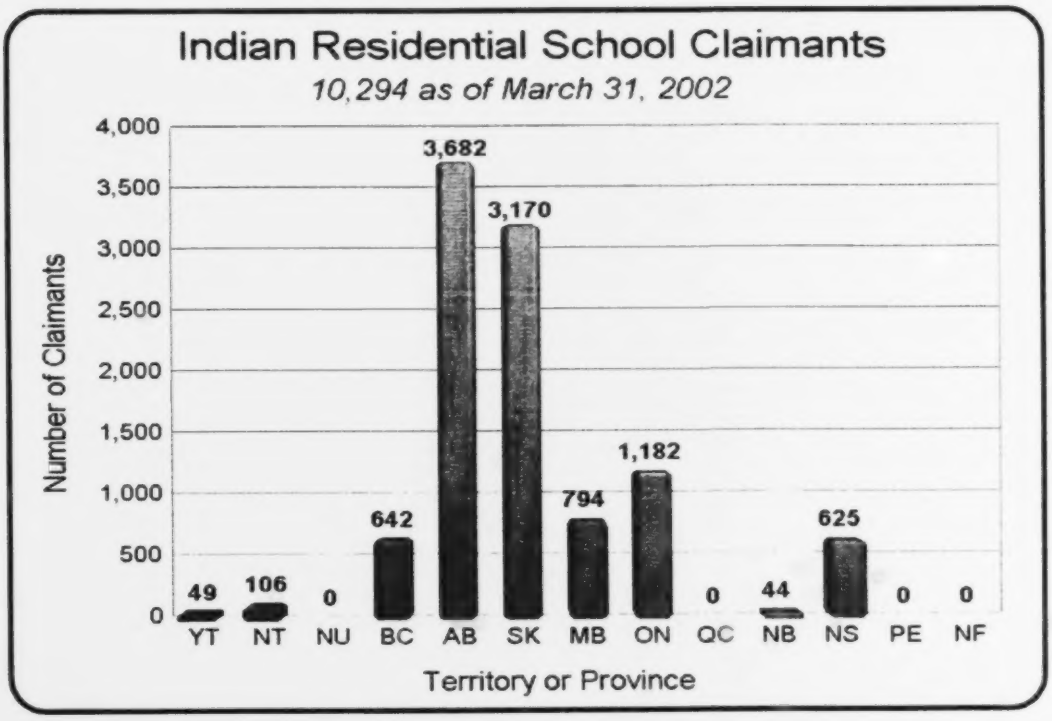

Indian residential school claims are extremely sensitive and complex and must be addressed appropriately and equitably. By embracing the opportunity to move as many cases as possible away from the courts and into faster and more compassionate processes for plaintiffs, we are better able to address issues related to the needs of the individual.

As the Government of Canada is both guided by the law and committed to fairness, the validation process is paradoxical. It must be vigorous enough to be upheld in the court of law, yet flexible enough to not re-victimize the claimants.

Another of our challenges is the negotiation with the churches on the issue of apportionment of financial compensation. Although all parties are seeking a comprehensive and long-term solution for the individuals who suffered abuse, only the Anglican Church of Canada was negotiating bilaterally with us at the end of March 2002.

On the opportunity side, resolving Indian residential school claims will help to strengthen the economic, political, cultural and social aspects of Aboriginal communities. Likewise, intergenerational impacts such as addictions and abuse will be curtailed.

Also, as we address the legacy of the residential school system, we will begin to create a climate of trust and cooperation that will lead to healing, reconciliation and harmony between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians. This foundation of trust and cooperation will also contribute to strengthening the federal relationship with Aboriginal people.

Risks

By committing to address and resolve issues arising from the legacy of the residential school system, the Government of Canada faces risks.

First and foremost, we run the risk of further alienating Aboriginal people in general and residential school survivors in particular. If we are unable to resolve these issues in a manner that is perceived by the claimants to be equitable, we will further weaken the federal relationship with Aboriginal people. As well, unless we address the issues arising from the legacy of the residential school system, intergenerational impacts such as addictions and abuse will not cease.

An inherent risk that the Government of Canada faces in attempting to resolve these claims is the very real possibility that claimants could be re-victimized during the validation process. While we are sensitive to this possibility, we strive to balance this risk with the requirement to validate claims in order to ensure fairness to the claimants and accountability to Canadians.

Managing the Risks

The Government of Canada is seeking to resolve as many cases as possible outside the courts as litigation is confrontational and expensive. By moving to less adversarial environments and reducing legal costs, we expect to resolve claims in a manner that former students perceive to be more compassionate and equitable.

With respect to the risk of re-victimizing claimants, we are using third-party fact finders and placing counsellors on-site to further reduce the traumatic effects of the validation process.

How Much Did it Cost in 2001-2002?

Out-of-Court Settlements	$13,029,865.
Alternative Dispute Resolution Contributions	2,625,763.
Court Awards	282,097.
Salaries and Wages	9,985,396.
Operations	15,945,355.
Capital Equipment	72,387.
Employee Benefits *	563,495.
Services Provided by Other Departments	665,599.
Total Cost of the Program	**$43,169,957.**

* Estimated cost based on 2001-2002 staff salary costs. As the Department was only created on June 4, 2001, there was no funding allocated for it via the Estimates Part II 2001-2002. Therefore, the Department was not directly charged for any 2001-2002 Employee Benefit Plan costs.

What did we promise to achieve?

In 2001-2002, we committed to:

- Manage the growing caseload of residential school claims;
- Achieve agreement with the churches regarding apportionment of each party's share of the liability;
- Implement alternative dispute resolution processes;

- Resolve as many claims as possible outside of the courts, through other methods of dispute resolution;

- Create new partnerships with Aboriginals organizations, federal departments, provincial governments, churches and other interested groups to implement the Government of Canada's wider objectives of healing and reconciliation.

What did we deliver in 2001-2002?

During its first ten months of existence, Indian Residential Schools Resolution Canada transformed itself from a small residential school unit within the Department of Indian and Northern Affairs to a new, autonomous federal department. This significant transition meant that the Department had to undertake to construct an effective organization, attract and hire critical corporate staff, establish policies, processes and procedures, develop and implement systems and accountability frameworks, etc.

Administratively and operationally, the Department came together expeditiously and effectively, implemented the new expedited settlement process, and was still able to improve the rate of settlements.

- During 2001-2002, the Department achieved settlements with 204 claimants.

- Also in 2001-2002, the Department designed and, for the most part, developed a comprehensive database to manage the growing caseload of residential school claims. Full implementation is expected by the second quarter of 2002-03.

- In the summer of 2001, the Department commenced negotiations with an Ecumenical Group which represented the Anglican, Catholic, Presbyterian and United Churches. While this collective attempt to settle the issue of financial apportionment proved to be unsuccessful, the Anglican Church has since returned to the negotiating table with us and bilateral talks are progressing.

- In partnership with Justice Canada, we commenced discussions on the development of a national resolution framework. This framework will allow individual claims to be resolved at a rate that is faster than litigation and than the existing alternative dispute resolution pilot projects. During the year, we also held preliminary consultations with a group of residential school survivors and with groups of plaintiffs' counsel on various aspects of this framework.

- We also partnered with Canadian Heritage and Indian and Northern Affairs Canada with respect to appropriate responses in the area of language and culture.

- In our continued efforts to move claims away from the courts, two additional alternative dispute resolution pilot projects were created. These pilot projects provide a forum to allow all parties to work together to build the best process for resolving residential school claims. As of March 31, 2002, there were more than 400 participants in ten locations across the country involved in this alternative method of resolution.

- In addition to creating a National Survivors Coalition, the Department met with various Aboriginal groups and federal officials and attended gatherings and ceremonies to better understand the impacts of these schools and how to best resolve them.

Summary

While my Department's inaugural results directly contribute to our strategic outcome of enhancing residential school survivor well-being, a substantial amount of work is still ahead of us.

Unfortunately, we were unable to reach an agreement with the Ecumenical Group on the issue of apportionment of financial compensation for those claims for which the Government of Canada shares liability with a church organization. However, the Government of Canada did expedite residential school settlements by offering to pay 70 per cent of agreed-upon compensation for valid claims where both the Government of Canada and a church are involved. Meanwhile, bilateral negotiations on this issue were underway between the Anglican Church and the Government of Canada at the date of this report.

The national resolution framework which we are developing in partnership with Justice Canada will provide a faster, safer and more supportive environment for former residential school students.

As a result of the Department's and its partners' efforts in 2001-2002, the Government of Canada is beginning to create a climate of trust and cooperation with Aboriginal people. This is a small but critical step toward meeting the Government of Canada's goal of full Aboriginal participation in the economic, political, cultural and social life of Canada in a manner which preserves and enhances the collective identities of Aboriginal communities while allowing them to evolve and flourish in the future.

Indian Residential Schools Resolution Canada will continue to work in partnership with former residential school students, Aboriginal organizations and other federal entities to meet the Government of Canada's commitment to strengthen its relationship with Aboriginal people.

Annexes

Annex A - Financial Performance Overview

For the 2001-2002 fiscal year, Indian Residential Schools Resolution Canada received authority for program expenditures through the 2001-2002 Supplementary Estimates as a result of the Department's creation on June 4, 2001. Its authorities were delineated as follows:

Program Expenditures for Out-of-Court Settlements	$20.0M
Operating Expenditures	28.4M
Capital Expenditures	2.5M
Grants and Contributions	2.1M

While the Department made considerable progress during its inaugural year in terms of addressing the legacy of Indian residential schools, it did not expend all of its allocation, due principally to staffing delays. The Department lapsed as follows:

Program Expenditures for Out-of-Court Settlements	$7.0M
Operating Expenditures	2.0M
Capital Expenditures	2.4M
Grants and Contributions	0.0M

Annex B - Financial Tables

The following tables are an account of the financial performance of Indian Residential Schools Resolution Canada:

Table 1 – Summary of Voted Appropriations
Table 2 – Comparison of Total Planned to Actual Spending
Table 3 – Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4 – Statutory Payments
Table 5 – Transfer Payments
Table 6 – Contingent Liabilities

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2001-2002		
Vote		Planned Spending *	Total Authorities	Actual Spending
	Indian Residential Schools Resolution			
41	Program Expenditures	–	53.0	41.7
(S)	Statutory Payments (see Table 4)	–	0.3	0.9
	Total Department	**–**	**53.3**	**42.6**

* As the Department was only created on June 4, 2001, there were no Planned Spending figures included in the Estimates Part II 2001-2002 for the Department. Likewise, a departmental Report on Plans and Priorities was not prepared for 2001-2002. The Department's funding was subsequently allocated via the 2001-2002 Supplementary Estimates.

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions, except FTEs)			
	2001-2002		
Indian Residential Schools Resolution	**Planned Spending ***	**Total Authorities**	**Actual Spending**
FTEs	–	72.0	41.6
Operating	–	28.4	25.9
Out-of-Court Settlements	–	20.0	13.0
Capital	–	2.5	0.1
Grants and Contributions	–	2.2	2.6
Court Awards (S)	–	0.3	0.3
Contributions to Employee Benefit Plans (S) **	–	0.0	0.6
Total Gross Expenditures	**–**	***53.4***	***42.5***
Less: Respendable Revenues	–	0.0	0.0
Total Net Expenditures	**–**	***53.4***	***42.5***
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	–	0.0	0.0
Cost of Services Provided by Other Departments	–	1.3	0.7
Net Cost of the Program	**–**	**54.7**	**43.2**

* As the Department was only created on June 4, 2001, there were no Planned Spending figures included in the Estimates Part II 2001-2002 for the Department. Likewise, a departmental Report on Plans and Priorities was not prepared for 2001-2002. The Department's funding was subsequently allocated via the 2001-2002 Supplementary Estimates.

** Estimated cost based on 2001-2002 staff salary costs. As the Department was only created on June 4, 2001, there was no funding allocated for the Department via the 2001-2002 Estimates Part II. Therefore, the Department was not directly charged for any 2001-2002 Employee Benefit Plan costs.

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

As Indian Residential Schools Resolution Canada only became a department on June 4, 2001, an historical perspective on how resources are used by the Department in a standardized fashion year over year is not available. The residential school file was previously a component of the Indian and Inuit Affairs Program of Indian and Northern Affairs Canada (see **History of the Department, Section II**).

Table 4 - Statutory Payments

Statutory Payments ($ millions)			
	2001-2002		
Indian Residential Schools Resolution	**Planned Spending ***	**Total Authorities**	**Actual Spending**
Court Awards	–	0.3	0.3
Contributions to Employee Benefit Plans **	–	0.0	0.6
Total Statutory Payments	**–**	**0.3**	**0.9**

* As the Department was only created on June 4, 2001, there were no Planned Spending figures included in the Estimates Part II 2001-2002 for the Department. Likewise, a departmental Report on Plans and Priorities was not prepared for 2001-2002. The Department's funding was subsequently allocated via the 2001-2002 Supplementary Estimates.

** Estimated cost based on 2001-2002 staff salary costs. As the Department was only created on June 4, 2001, there was no funding allocated for the Department via the 2001-2002 Estimates Part II. Therefore, the Department was not directly charged for any 2001-2002 Employee Benefit Plan costs.

Table 5 - Transfer Payments

Transfer Payments ($ millions)			
	2001-2002		
Indian Residential Schools Resolution	**Planned Spending ***	**Total Authorities**	**Actual Spending**
Grants to Individuals in Respect of Indian Residential Schools	–	0.4	0.0
Contributions for the Purpose of Consultation and Policy Development	–	1.8	2.6
Total Transfer Payments	**–**	**2.2**	**2.6**

* As the Department was only created on June 4, 2001, there were no Planned Spending figures included in the Estimates Part II 2001-2002 for the Department. Likewise, a departmental Report on Plans and Priorities was not prepared for 2001-2002. The Department's funding was subsequently allocated via the 2001-2002 Supplementary Estimates.

Table 6 - Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ millions)		
	Amount of Contingent Liability	
List of Contingent Liabilities	March 31, 2001	Current as of March 31, 2002
Indian Residential Schools Resolution		
Litigations	659.4	659.4
Total	**659.4**	**659.4**

Annex C - Other Information

Contacts for Further Information

Indian Residential Schools Resolution Canada

Internet
http://www.irsr-rqpi.gc.ca

General Inquiries (we accept collect calls):

- **Residents of British Columbia, Alberta or the North**

  Telephone: (604) 775-6400

  Mailing address: 1138 Melville Street
  Suite 400
  Vancouver BC V6E 4S3

- **Residents of Saskatchewan and East thereof**

  Telephone: (613) 996-2686

  Mailing address: 90 Sparks Street
  Room 304
  Ottawa ON K1A 0H4

BUDGET DES DÉPENSES

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/89-2002
ISBN 0-660-62134-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

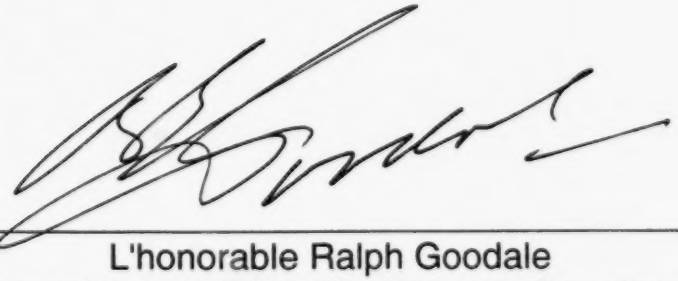

L'honorable Ralph Goodale
Ministre responsable de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Table des matières

Section I - Message du ministre 3

Section II - Contexte 4
Historique du Ministère 4
Situation actuelle 6
Lien avec les priorités gouvernementales 8

Section III - Discussion sur le rendement 9
Résultat stratégique 9
Défis et possibilités 9
Risques 10
Gérer les risques 11
Ce qu'il en a coûté en 2001-2002? 11
Quels étaient nos engagements? 11
Qu'avons-nous accompli en 2001-2002? 12
Sommaire 13

Annexes 15

Annexe A - Aperçu du rendement financier 15
Annexe B - Tableaux financiers 16
Annexe C - Autres renseignements 22

Section I - Message du ministre

Ralph Goodale

Il est essentiel de trouver des solutions complètes et à long terme aux griefs des anciens élèves des pensionnats indiens qui ont souffert d'abus afin de bâtir un avenir meilleur pour les Premières nations, les Métis et les Inuit.

Au cours de ses dix premiers mois d'existence, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, à l'origine un petit service, est devenu un ministère fédéral autonome. Pendant cette période, le Ministère s'est efforcé de gérer et de répondre de façon équitable aux plus de 10 000 demandeurs qui avaient déposées des allégations d'abus contre le gouvernement du Canada. Au 31 mars 2002, le gouvernement du Canada avait conclu des règlements extrajudiciaires avec 493 demandeurs dont les allégations d'abus avaient été validées. De ce nombre, 204 ont été conclus en 2001-2002.

Dans un effort visant à accélérer le règlement des allégations d'abus déposées par les anciens élèves des pensionnats, le gouvernement du Canada a annoncé, le 29 octobre 2001, un processus accéléré de règlement des demandes lorsqu'une organisation ecclésiastique partage la responsabilité. Ce processus avait été mis en œuvre pour garantir que les problèmes des demandeurs ne soient mises de côté pendant les négociations entre le gouvernement du Canada et les églises en ce qui concerne la répartition des indemnisations.

Les réalisations du ministère jusqu'à ce jour ont été possibles grâce à de nombreux partenaires. Des anciens élèves des pensionnats, des organisations autochtones, Justice Canada, Patrimoine canadien, Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada ont collaboré avec nous pour aborder les questions touchant la guérison et la réconciliation au sein des communautés autochtones.

Malgré la nature complexe et délicate des problèmes entourant les pensionnats, je souhaite rassurer la population canadienne que nous sommes déterminés à trouver une solution qui est équitable tant pour les anciens élèves que pour les organisations ecclésiastiques et les contribuables canadiens.

De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à raffermir ses partenariats avec les peuples autochtones, et pour ce faire, un des facteurs critiques sera la façon dont les séquelles laissées par les pensionnats indiens seront effacées. À cette fin, une des priorités de mon ministère pour l'année qui vient sera d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre de règlement national qui permettra d'accélérer considérablement des règlements extrajudiciaires.

Section II - Contexte

Historique du Ministère

Les pensionnats indiens étaient des internats pour enfants autochtones âgés de 5 à 16 ans. Ils ont existé pendant plus d'un siècle et se trouvaient un peu partout au Canada.

Courtoisie des Archives nationales du Canada/PA-203105

Les premiers pensionnats, fondés avant la Confédération, étaient administrés par des missionnaires. Dès 1874, le gouvernement du Canada commence à jouer un rôle dans l'expansion et l'administration de ce régime d'enseignement en vertu de la Loi sur les Indiens qui lui confère la responsabilité d'assurer l'enseignement des Indiens inscrits.

Plus de 130 pensionnats ont été créés au Canada. Ces écoles se trouvaient dans chaque province et territoire à l'exception de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Jusqu'à cent de ces 130 pensionnats peuvent faire l'objet de poursuites en justice.

Le gouvernement du Canada a administré la quasi-totalité de ces écoles en collaboration avec diverses organisations ecclésiastiques. Le 1er avril 1969, le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité de l'administration du régime des pensionnats quoique, dans bien des cas, les organisations ecclésiastiques ont continué de collaborer à cette administration. La plupart de ces écoles ont fermé leurs portes vers le milieu des années 1970, et le dernier pensionnat administré par le gouvernement fédéral au Canada, situé en Saskatchewan, a mis fin à ses opérations en 1996.

En 1991, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a été créée afin d'aider à améliorer les relations entre la population autochtone et la population non autochtone du Canada.

La Commission a tenu 178 jours d'audiences publiques, s'est rendue dans 96

communautés, a consulté des douzaines d'experts, a commandé une foule d'études de recherche et a examiné les constatations de nombreuses enquêtes et rapports en vue de la rédaction de son rapport final qui a été publié en 1996. Entre autres, le rapport de la CRPA décrit pour la première fois et d'une façon détaillée l'impact du régime des pensionnats indiens sur les peuples autochtones, impact qui perdure aujourd'hui. Le rapport de la CRPA est disponible sur le site Web suivant : http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/index_f.html.

En 1998, le gouvernement du Canada a réagi au rapport de la CRPA par la publication d'un document intitulé *Rassembler nos forces - Le plan d'action du Canada pour les peuples autochtones*. Ce plan énonce entre autres une stratégie en quatre volets pour régler l'affaire des pensionnats : excuses du gouvernement; guérison; plan de règlement des différends; et stratégies relatives aux litiges :

Excuses : Le gouvernement du Canada a prononcé une *Déclaration de réconciliation* à l'intention de tous les peuples autochtones qui comprenait des excuses à ceux qui ont été victimes de sévices physiques et sexuels pendant leur séjour dans les pensionnats. Cette déclaration est disponible sur le site Web suivant : http://www.irsr-rqpi.gc.ca/francais/reconciliation.html. Il a également déclaré que le gouvernement du Canada déplorait le traitement réservé aux peuples autochtones : « En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. »

Guérison : Le gouvernement du Canada a versé 350 millions de dollars à la Fondation autochtone de guérison – une organisation indépendante du gouvernement du Canada créée afin de financer les projets communautaires de guérison.

Règlement des différends : Le gouvernement du Canada a organisé neuf dialogues exploratoires au Canada en 1998-1999 pour donner aux anciens élèves ainsi qu'aux représentants du gouvernement du Canada et ecclésiastiques l'occasion de trouver ensemble une solution à l'affaire des pensionnats. C'était la première fois que les trois parties réussissaient à discuter de cette affaire ensemble de façon constructive. À la suite de ces dialogues, le gouvernement du Canada a créé plusieurs projets pilotes de règlement extrajudiciaire des différends. Dix de ces projets se déroulaient au pays au 31 mars 2002.

Stratégies relatives aux litiges : Dans les cas où les demandes de réparation aboutissent devant les tribunaux, des avocats pour les pensionnats représentent les intérêts de la Couronne et aident à exposer le point de vue du gouvernement du

Canada. Lorsque c'est possible, nous tentons de régler le plus grand nombre possible de cas en dehors des tribunaux et d'une façon plus rapide et humaine pour les plaignants.

Rassembler nos forces - Le plan d'action du Canada pour les peuples autochtones est disponible sur le site Web suivant : http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg_f.html.

En raison de l'importance du dossier des pensionnats, le vice-premier ministre s'est vu conférer en septembre 2000 la responsabilité de coordonner toutes ces initiatives au nom du gouvernement du Canada. À cette fin, le dossier des pensionnats est passé des Affaires indiennes et du Nord Canada à un nouveau ministère, Résolution des questions des pensionnats indiens. Ce nouveau ministère a été créé le 4 juin 2001 pour centraliser les ressources et les efforts visant à effacer les séquelles laissées par les pensionnats indiens.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et également Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a assumé la responsabilité de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada.

Situation actuelle

En date du 31 mars 2002, plus de 10 000 anciens élèves des pensionnats indiens avaient déposé des demandes de réparation à l'encontre du gouvernement du Canada et 493 d'entre elles avaient été réglées. Même si la grande majorité de ces demandes de réparation concerne des sévices physiques et sexuels, quatre-vingt-dix pour cent allèguent également la perte de leur langue et de leur culture. Toutefois, le gouvernement du Canada n'indemnise pas la perte de la langue et de la culture puisque les tribunaux canadiens ne reconnaissent pas la langue et la culture comme des causes d'action indemnisables.

Le gouvernement du Canada a entamé des négociations officielles avec les églises anglicane, catholique, presbytérienne et unie en juin 2001 à propos de la répartition financière des indemnisations relatives aux demandes de réparation touchant les pensionnats. Même si notre tentative de règlement collectif avec les quatre églises a échoué, l'église anglicane est revenue à la table de négociation en décembre 2001. Les négociations bilatérales se poursuivent avec l'église anglicane et le gouvernement du Canada est resté en contact avec les églises presbytérienne et unie.

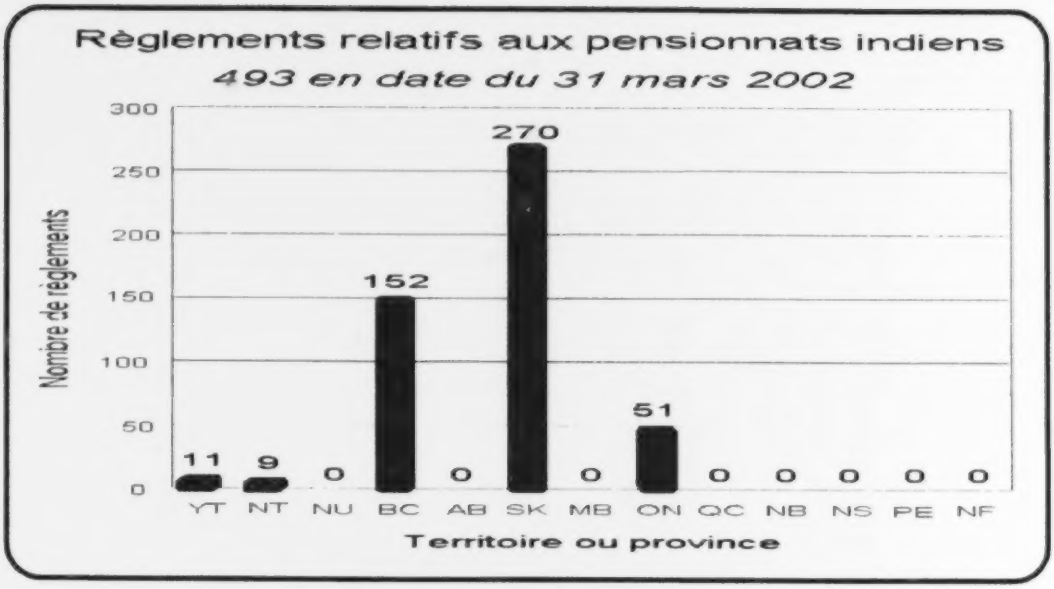

Dans un effort visant à accélérer le règlement des allégations d'abus déposées par les anciens élèves des pensionnats, le gouvernement du Canada a annoncé un processus accéléré de règlement le 29 octobre 2001. Ce processus offre une rémunération fédérale de 70 p. 100 de l'indemnisation convenue aux plaignants ayant déposé des demandes de réparation validées dans le cas de motifs d'action jugés recevables lorsque le gouvernement du Canada et une organisation ecclésiastique étaient tous deux responsables de l'école. Le gouvernement du Canada a lancé ce processus pour garantir que les besoins et les intérêts des demandeurs ne sont pas mis de côté pendant les négociations entre le gouvernement du Canada et les églises en ce qui concerne la répartition des indemnisations.

Quant à l'égard des demandeurs lorsque le gouvernement du Canada a été trouvé seul responsable, le gouvernement du Canada continue de payer la totalité de l'indemnisation convenue pour les demandes de réparation validées dans le cas de motifs d'action jugés recevables.

Par ailleurs, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Justice pour régler le plus grand nombre possible d'affaires en dehors des tribunaux à l'aide d'autres modes de règlement. Les projets pilotes fédéraux de règlement extrajudiciaire des conflits, qui amènent une groupe de plaignants, l'église et le gouvernement du Canada à l'extérieur des tribunaux et les font collaborer pour trouver un règlement convenable aux demandes de réparation, en est un exemple.

Cette autre méthode règle les demandes de réparation à l'amiable en validant chaque allégation de façon plus efficace, sécuritaire et sensible. Une fois établi qu'il y a eu abus, le résultat comprend des éléments de guérison et de réconciliation de même qu'une indemnisation financière. Dix projets pilotes de règlement extrajudiciaire des conflits à diverses étapes de développement ont été mis en place dans tout le pays à la fin de mars 2002. Ces projets pilotes comptent plus de 400 participants dont la participation et la rétroaction nous permettront d'apprendre des leçons que nous intégrerons dans un modèle cadre visant à régler plus rapidement les demandes de réparation accueillies en dehors des tribunaux.

Sous le thème général de « guérison et réconciliation », Résolution des questions des pensionnats indiens Canada invite les peuples indiens et les autres Canadiens à créer des initiatives rendant hommage à ceux qui ont été dans ces écoles et offre un financement à certains des projets.

Ces initiatives jettent des bases de la guérison et de la réconciliation et offrent une aide supplémentaire aux anciens élèves et à leur famille pour jouir d'un nouveau départ. L'Aboriginal Healing Charitable Association qui a développé un exposition de photos de pensionnat intitulée « *Where Are the Children* » et l'Indian Residential Schools Survivors' Society de la Colombie-Britannique sont des exemples.

Lien avec les priorités gouvernementales

Dans le *Discours du Trône de 2001*, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement à consolider ses relations avec les peuples autochtones :

> *« Le gouvernement est résolu à raffermir sa relation avec les Autochtones. Il appuiera le travail des communautés des Premières Nations en vue de renforcer la gouvernance, entre autres par l'adoption de pratiques administratives plus efficaces et transparentes. Il veillera en outre à répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'infrastructure. Le gouvernement fera en sorte que chacune de ses priorités reflète cet engagement. »*

Le mandat de ce ministère, qui est de régler les demandes de réparation liées aux séquelles laissées par le système de pensionnats indiens de façon juste et équitable, est une étape cruciale dans le respect de cet engagement fédéral. En réglant ces griefs liés au passé, nous raffermirons nos relations avec les peuples autochtones en jetant une nouvelle base axée sur la confiance et la collaboration.

Section III - Discussion sur le rendement

Résultat stratégique

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada cherche à améliorer le bien-être des survivants des pensionnats indiens en abordant et en réglant les problèmes soulevés par les séquelles laissées par le système de pensionnats indiens.

À cette fin, le Ministère consolidera ses partenariats au gouvernement et avec les organismes autochtones, les confessions religieuses et les autres citoyens.

Défis et possibilités

L'un des plus gros défis auxquels le Ministère est confronté est de trouver le processus le plus efficace permettant de gérer et de régler de façon juste et rapide les quelque 10 000 allégations d'abus déposées à ce jour par les demandeurs tout en continuant de rendre des comptes aux Canadiens.

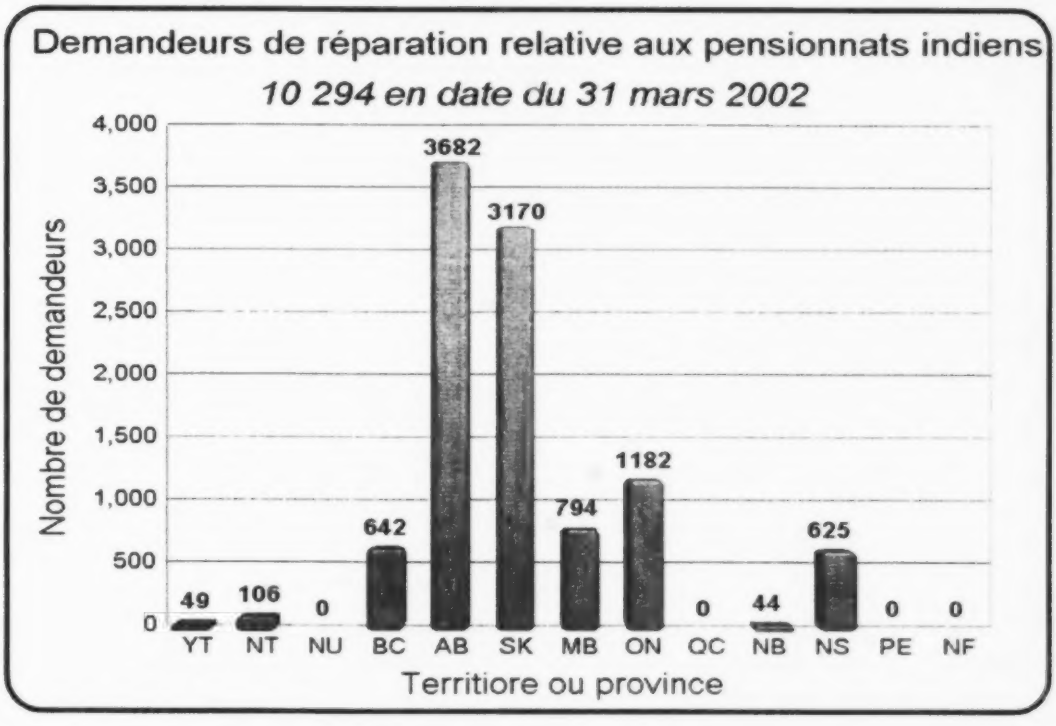

Les demandes de réparation relatives aux pensionnats indiens sont extrêmement délicates et complexes et doivent être traitées à juste titre et équitablement. En saisissant l'occasion de régler le plus grand nombre de cas possibles en dehors des tribunaux et d'une façon plus rapide et humaine pour les plaignants, nous sommes mieux à même de régler les problèmes liés aux besoins des plaignants.

Puisque le gouvernement du Canada est guidé tant par le droit que par un engagement à l'équité, le processus de validation devient paradoxal. Il doit être suffisamment rigoureux pour être défendu devant un tribunal mais suffisamment souple pour ne pas victimiser à nouveau les demandeurs.

Un autre défi que nous devons relever est la négociation avec les églises quant à la question de la répartition de l'indemnisation financière. Même si toutes les parties cherchent une solution complète et à long terme pour les personnes ayant subi des sévices, seulement l'Église anglicane du Canada négociait bilatéralement avec nous à la fin de mars 2002.

Quant aux possibilités, le règlement des demandes de réparation relatives aux pensionnats indiens aidera à raffermir les aspects économiques, politiques, culturels et sociaux des communautés autochtones. De même, les impacts intergénérationnels comme la dépendance et la violence écourteront.

En outre, à mesure que nous effaçons les séquelles laissées par le système de pensionnats, nous commencerons de créer un climat de confiance et de collaboration qui entraînera la guérison, la réconciliation et l'harmonie entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Cette base de confiance et de collaboration contribuera aussi à raffermir la relation fédérale avec les peuples autochtones.

Risques

En s'engageant à aborder et à régler les problèmes soulevés par les séquelles laissées par le système de pensionnats, le gouvernement du Canada prend des risques.

Tout d'abord, nous courons le risque de s'aliéner davantage les Autochtones en général et les survivants des pensionnats en particulier. Si nous sommes incapables de régler ces questions de façon jugée équitable par les demandeurs, nous affaiblirons davantage les relations fédéraux avec les peuples autochtones. En outre, à moins de régler les problèmes soulevés par les séquelles laissées par le système de pensionnats, les impacts intergénérationnels comme la dépendance et la violence perdureront.

Un des risques inhérents que prend le gouvernement du Canada en tentant de régler ces

demandes de réparation est la possibilité très réelle de victimiser à nouveau les demandeurs au cours du processus de validation. Même si nous sommes sensibles à cette possibilité, nous nous efforçons d'équilibrer ce risque avec l'obligation de valider les demandes de réparation afin de garantir la justice aux demandeurs et la responsabilité devant les Canadiens.

Gérer les risques

Le gouvernement du Canada cherche à régler le plus grand nombre possible de cas en dehors des tribunaux puisque les litiges sont conflictuels et coûteux. En passant à un environnement moins agressif et en réduisant les frais judiciaires, nous nous attendons à régler les demandes de réparation d'une façon jugée plus humaine et équitable par les anciens élèves.

En ce qui concerne le risque de victimiser à nouveau les demandeurs, nous faisons appel à des tiers enquêteurs et nous envoyons des conseillers sur place afin de réduire davantage les effets traumatisants du processus de validation.

Ce qu'il en a coûté en 2001-2002?

Règlements extrajudiciaires	13 029 865 $
Contributions au règlement extrajudiciaire des différends	2 625 763 $
Montants adjugés par la cour	282 097 $
Salaires et traitements	9 985 396 $
Opérations	15 945 355 $
Capital	72 387 $
Avantages sociaux des employés *	563 495 $
Services offerts par d'autres ministères	665 599 $
Coût total du programme	**43 169 957 $**

* Coûts prévus calculés selon les coûts salariaux du personnel en 2001-2002. Puisque le Ministère n'a été créé que le 4 juin 2001, le Budget des dépenses, Partie II de 2001-2002 ne prévoyait pas de fonds pour ce ministère. Par conséquent, le Ministère n'a pas été facturé pour les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés de 2001-2002.

Quels étaient nos engagements?

En 2001-2002, nous nous sommes engagés :

- à gérer la charge de travail croissante de demandes de réparation relatives aux pensionnats;

- à parvenir à un accord avec les églises sur la répartition de la responsabilité financière de chaque partie;

- à mettre en oeuvre des processus de règlement extrajudiciaire des différends;

- à régler le plus grand nombre possible de demandes de réparation en dehors des tribunaux par d'autres modes de règlement des différends;

- à créer de nouveaux partenariats avec les organismes autochtones, les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les églises et les autres groupes concernés afin de mettre en oeuvre les objectifs plus généraux de guérison et de réconciliation du gouvernement du Canada.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

Au cours de ses dix premiers mois d'existence, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, à l'origine un petit service chargé des pensionnats au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est devenu un nouveau ministère fédéral autonome. Cette transition importante a exigé que le Ministère établisse une structure efficace, attire et embauche du personnel essentiel, définisse des politiques, processus et procédures, élabore et mette en œuvre des systèmes et des cadres de responsabilité, etc.

Sur les plans administratif et opérationnel, le Ministère s'est structuré rapidement et efficacement, a mis en place le nouveau processus accéléré de règlement des demandes tout en réussissant à améliorer le taux de règlement.

- Au cours de 2001-2002, le Ministère a conclu des règlements avec 204 demandeurs.

- Aussi en 2001-2002, le Ministère a conçu et, en majeure partie, élaboré une base de données complète pour gérer une charge de travail croissante de demandes de réparation liées aux pensionnats. La mise en oeuvre complète est prévue pour le deuxième trimestre de 2002-2003.

- Durant l'été 2001, le Ministère a entrepris des négociations avec un groupe oecuménique qui représentant les églises anglicane, catholique, presbytérienne et unie. Même si cette tentative collective de régler la question de la répartition financière a échoué, l'Église anglicane est depuis revenue à la table de négociation avec nous et les pourparlers bilatéraux progressent.

- En partenariat avec le ministère de la Justice, nous avons entrepris des discussions sur l'élaboration d'un cadre de règlement national. Ce cadre permettra de régler les demandes de réparation individuelles plus rapidement que les litiges et les projets pilotes existants de règlement extrajudiciaire des différends. Au cours de l'année, nous avons également tenu des consultations préliminaires avec un groupe de survivants des pensionnats et des groupes d'avocats de demandeurs sur divers aspects de ce cadre.

- Nous avons également travaillé en partenariat avec Patrimoine canadien et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour trouver des réponses appropriées dans les domaines de la langue et de la culture.

- Dans le cadre de nos efforts continus visant à régler les demandes de réparation en dehors des tribunaux, deux projets pilotes supplémentaires de règlement extrajudiciaire des différends ont été créés. Ces projets pilotes offrent une tribune permettant à toutes les parties de travailler ensemble à construire le meilleur processus de règlement des demandes de réparation liées aux pensionnats. Au 31 mars 2002, plus de 400 participants dans dix emplacements partout au pays participaient à ce mode de règlement extrajudiciaire.

- En plus de créer une coalition nationale des survivants, le Ministère a rencontré divers groupes autochtones et représentants fédéraux et a assisté à des réunions et à des cérémonies pour mieux comprendre l'impact de ces écoles et la meilleure façon de l'effacer.

Sommaire

Même si les résultats inauguraux de mon ministère contribuent directement à notre résultat stratégique, consistant à améliorer le bien-être des survivants des pensionnats, il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Malheureusement, nous avons été incapables de parvenir à un accord avec le groupe oecuménique sur la question de la répartition de l'indemnisation financière pour les demandes de réparation dont le gouvernement du Canada partage la responsabilité avec une organisation ecclésiastique. Toutefois, le gouvernement du Canada a réussi à accélérer le règlement des demandes liées aux pensionnats en offrant de payer 70 p. 100 de l'indemnisation convenue des demandes de réparation validées touchant à la fois le gouvernement du Canada et une Église. Pendant ce temps, les négociations bilatéraux entre l'Église anglicane et le gouvernement du Canada à propos de la question de la répartition étaient en cours à la date de ce rapport.

Le cadre de règlement national que nous élaborons en partenariat avec le ministère de la Justice fournira un environnement plus rapide, plus sain et plus soutenu pour les pensionnats.

Grâce aux efforts du Ministère et de ses partenaires en 2001-2002, le gouvernement du Canada commence à créer un climat de confiance et de collaboration avec les peuples autochtones. Il s'agit d'une étape petite mais importante dans la réalisation de l'objectif du gouvernement de Canada d'une pleine participation des Autochtones à la vie économique, politique, culturelle et sociale du Canada d'une façon qui préserve et améliore l'identité collective des communautés autochtones tout en leur permettant d'évoluer et de prospérer à l'avenir.

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada continuera de travailler en partenariat avec les anciens élèves des pensionnats, avec les organisations autochtones et avec d'autres organismes fédéraux pour respecter l'engagement du gouvernement du Canada à raffermir ses relations avec les peuples autochtones.

Annexes

Annexe A - Aperçu du rendement financier

Pour l'année financière 2001-2002, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada a reçu l'autorisation pour des dépenses de programme dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2001-2002 suite à la création du ministère le 4 juin 2001. Ces autorisations étaient comme suivant :

Dépenses de programme pour les règlements extrajudiciaires	20,0 M$
Dépenses de fonctionnement	28,4 M$
Dépenses en capital	2,5 M$
Subventions et contributions	2,1 M$

Même si le Ministère a accompli des progrès considérables au cours de son année d'inauguration pour ce qui est d'effacer les séquelles laissées par les pensionnats indiens, il n'a pas dépensé toute son allocation, principalement en raison de retards dans la dotation. Le Ministère n'a pas utilisé des fonds comme suivant :

Dépenses de programme pour les règlements extrajudiciaires	7,0 M$
Dépenses de fonctionnement	2,0 M$
Dépenses en capital	2,4 M$
Subventions et contributions	0,0 M$

Annexe B - Tableaux financiers

Les tableaux suivants constituent un compte rendu du rendement financier de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada :

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4 – Paiements législatifs
Tableau 5 – Paiements de transfert
Tableau 6 – Passifs éventuels

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2001-2002		
Crédit		Dépenses prévues *	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Résolution des questions des pensionnats indiens			
41	Dépenses de programme	–	53,0	41,7
(S)	Paiements législatifs (voir tableau 4)	–	0,3	0,9
	Total du ministère	**–**	**53,3**	**42,6**

* Puisque le Ministère n'a été créé que le 4 juin 2001, aucun chiffre relatif aux dépenses prévues n'a été inclus dans le Budget des dépenses, Partie II de 2001-2002 pour ce ministère. De même, aucun rapport ministériel sur les plans et les priorités n'a été préparé pour 2001-2002. Le financement du ministère a ensuite été alloué au moyen du Budget supplémentaire des dépenses de 2001-2002.

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars, sauf les ETP)			
	2001-2002		
Résolution des questions des pensionnats indiens	**Dépenses prévues ***	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
ETP	–	72,0	41,6
Fonctionnement	–	28,4	25,9
Règlements extrajudiciaires	–	20,0	13,0
Capital	–	2,5	0,1
Subventions et contributions	–	2,2	2,6
Montants adjugés par la cour (S)	–	0,3	0,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (S) **	–	0,0	0,6
Total des dépenses brutes	**–**	***53,4***	***42,5***
Moins : Recettes disponibles	–	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	**–**	***53,4***	***42,5***
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	–	0,0	0,0
Coût des services offerts par d'autres ministères	–	1,3	0,7
Coût net du programme	**–**	**54,7**	**43,2**

* Puisque le Ministère n'a été créé que le 4 juin 2001, aucun chiffre relatif aux dépenses prévues n'a été inclus dans le Budget des dépenses, Partie II de 2001-2002 pour ce ministère. De même, aucun rapport ministériel sur les plans et les priorités n'a été préparé pour 2001-2002. Le financement du ministère a ensuite été alloué au moyen du Budget supplémentaire des dépenses de 2001-2002.

** Coûts prévus calculés selon les coûts salariaux du personnel en 2001-2002. Puisque le Ministère n'a été créé que le 4 juin 2001, le Budget des dépenses, Partie II de 2001-2002 ne prévoyait pas de fonds pour ce ministère. Par conséquent, le Ministère n'a pas été facturé pour les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés de 2001-2002.

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Puisque Résolution des questions des pensionnats indiens Canada n'a été créé que le 4 juin 2001, une perspective historique sur l'utilisation des ressources par le Ministère de façon normalisée sur douze mois n'est pas disponible. Auparavant, le dossier des pensionnats était un élément des Affaires indiennes et du Nord Canada (voir **Historique du Ministère - Section II**).

Tableau 4 - Paiements législatifs

Paiements législatifs (en millions de dollars)			
	2001-2002		
Résolution des questions des pensionnats indiens	**Dépenses prévues ***	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Montants adjugés par la cour	–	0,3	0,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés **	–	0,0	0,6
Total des paiements législatifs	**–**	**0,3**	**0,9**

* Puisque le Ministère n'a été créé que le 4 juin 2001, aucun chiffre relatif aux dépenses prévues n'a été inclus dans le Budget des dépenses, Partie II de 2001-2002 pour ce ministère. De même, aucun rapport ministériel sur les plans et les priorités n'a été préparé pour 2001-2002. Le financement du ministère a ensuite été alloué au moyen du Budget supplémentaire des dépenses de 2001-2002.

** Coûts prévus calculés selon les coûts salariaux du personnel en 2001-2002. Puisque le Ministère n'a été créé que le 4 juin 2001, le Budget des dépenses, Partie II de 2001-2002 ne prévoyait pas de fonds pour ce ministère. Par conséquent, le Ministère n'a pas été facturé pour les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés de 2001-2002.

Tableau 5 - Paiements de transfert

Paiements de transfert (en millions de dollars)			
	2001-2002		
Résolution des questions des pensionnats indiens	**Dépenses prévues ***	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Subventions à des personnes en rapport avec les pensionnats indiens	–	0,4	0,0
Contributions aux fins de consultation et d'élaboration de politiques	–	1,8	2,6
Total des paiements de transfert	**–**	**2,2**	**2,6**

* Puisque le Ministère n'a été créé que le 4 juin 2001, aucun chiffre relatif aux dépenses prévues n'a été inclus dans le Budget des dépenses, Partie II de 2001-2002 pour ce ministère. De même, aucun rapport ministériel sur les plans et les priorités n'a été préparé pour 2001-2002. Le financement du ministère a ensuite été alloué au moyen du Budget supplémentaire des dépenses de 2001-2002.

Tableau 6 - Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)		
	Montant des éléments de passif éventuel	
Liste des éléments de passif éventuel	Au 31 mars 2001	Courant au 31 mars 2002
Résolution des questions des pensionnats indiens		
Litige	659,4	659,4
Total	**659,4**	**659,4**

Annexe C - Autres renseignements

Contacts pour obtenir de plus amples renseignements

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Internet
http://www.irsr-rqpi.gc.ca

Renseignements généraux (nous acceptons les frais d'interurbains) :

- **Résidents de Colombie-Britannique, d'Alberta ou du Nord**

Téléphone : (604) 775-6400

Adresse postale : 1138, rue Melville
Suite 400
Vancouver (BC) V6E 4S3

- **Résidents de la Saskatchewan et des provinces à l'est de la Saskatchewan**

Téléphone : (613) 996-2686

Adresse postale : 90, rue Sparks
Pièce 304
Ottawa (ON) K1A 0H4